

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 11 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize,

Le onze octobre

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 octobre 2016

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoint, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : Mme DELATTRE-QUENEY Delphine* a donné pouvoir à Mme MATRAY Morgane, M. BELET Georges a donné pouvoir à M. CHEVEREAU Laurent

ABSENTS (sans pouvoir) : M. de MEAUX Emmanuel

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. TISOPULOT Patrick

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

* Mme DELATTRE-QUENEY Delphine est arrivée en fin de séance et n'a pas pris part aux délibérations, son pouvoir a été pris en compte.

ORDRE DU JOUR :

- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 13 SEPTEMBRE 2016

- CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE/AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : PLAN RURALITE DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET INTERVENTION REGIONALE EN FAVEUR DES BOURGS CENTRES ET PÔLES DE SERVICES

- INSTALLATIONS CLASSEES : ARRETE PREFECTORAL - AVIS DE LA DREAL

- ENEDIS : DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE - CONVENTIONS

- SPA : CONVENTION DE FOURRIERE 2017

- MFR « LA PALMA » : CONVENTION DE STAGE - CONVENTION « TAXE D'APPRENTISSAGE »

- DIVERS

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir :

- ajouter à l'ordre du jour : CDG69 MARCHÉ D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES - RESULTAT DE LA NEGOCIATION - GARANTIES ET PROPOSITIONS TARIFAIRES - ADHESION OU NON DE LA COMMUNE AU CONTRAT DE GROUPE AVEC EFFET AU 01.01.2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 13 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu.

N'ayant aucune observation à formuler, les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu du 13 septembre dernier.

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE/AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : PLAN RURALITE DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET INTERVENTION REGIONALE EN FAVEUR DES BOURGS CENTRES ET PÔLES DE SERVICES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Régional a acté la mise en place d'un dispositif spécifique à destination des communes du monde rural. Ce plan en faveur de la ruralité s'adresse aux communes de moins de 2 000 habitants et permettra de soutenir les projets d'investissements engagés. Ainsi, la Région pourra intervenir pour les investissements favorisant les services à la population, les aménagements d'espaces publics ou de proximité, les projets de rénovation thermique et bien d'autres

Il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à présenter au financement régional, les projets de la commune concernant :

- d'une part, la « construction d'un groupe scolaire » ;
- et d'autre part, « l'aménagement du Centre Bourg »

A l'unanimité, les conseillers :

- autorisent Monsieur le Maire à soumettre ces deux projets d'investissement au service financement régional, en annexant à la présente délibération une note de présentation ;
- acceptent le soutien de la Région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ;
- autorisent Monsieur le Maire à présenter les dossiers nécessaires de demande de subventions.

INSTALLATIONS CLASSEES : ARRETE PREFECTORAL DU 16 JUIN 2016 - AVIS DE LA DREAL

Monsieur le Maire dit que par voie d'affichage fait du 22 août au 07 octobre 2016 aux grilles communales, à la mairie et sur le site officiel de la commune, la population a été informée de l'ouverture d'une enquête publique qui s'est déroulée du 06 septembre 2016 au 07 octobre 2016 inclus, sur la demande d'autorisation présentée par la Société LABORATOIRE SERVICE INTERNATIONAL - LSI - Parc Tertiaire du Bois Dieu 6, allée des Ecureuils à LISSIEU, en vue de commercialiser et de développer des kits diagnostics in vitro à usage vétérinaire.

Le dossier de cette affaire doit être soumis à l'avis du Conseil Municipal, entre la date de l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit avant le 22 octobre.

Il demande aux conseillers de prendre connaissance de l'arrêté préfectoral et de l'avis de la DREAL remis en début de séance. Des interrogations sont formulées, tant sur le contexte environnemental, que sur l'étude de dangers, des nuisances de voisinages etc.. Monsieur BLANCHON Frédéric apporte des éléments de réponse et explique le développement de cette entreprise.

Monsieur le Maire interroge les conseillers : « Portez-vous un avis favorable à cette demande d'autorisation présentée par LSI ? »

Après en avoir délibéré, à la question ci-dessus, les conseillers se prononcent par **04 voix « CONTRE », 05 « ABSTENTION » et 05 voix « POUR ».**

Au vu de ce vote, l'avis favorable est considéré rejeté.

ENEDIS : DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE - CONVENTIONS

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée deux conventions de servitudes de passage référencées C06 et ASD06 émanant de la Société PROTOTECH agréée et mandatée par ENEDIS dans le cadre d'une étude de réseaux électriques sur deux parcelles appartenant à la commune cadastrées A1202 et A1204 lieu-dit «Teilliere ».

Après questionnement des élus, Monsieur le Maire donne lecture des travaux prévus mentionnés à l'article 1 des conventions et précise qu'un accord doit être donné à cette entreprise pour validation des travaux. Il indique qu'au titre de l'intangibilité des ouvrages, une indemnité unique et forfaitaire de 78 euros sera versée au propriétaire par Enedis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que Monsieur le Maire signe les deux conventions présentées.

SPA : CONVENTION DE FOURRIERE 2017

Monsieur le Maire présente aux élus la convention de fourrière pour 2017 que la Société Protectrice des Animaux propose de régulariser par laquelle leurs services assurent la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur garde en fourrière pendant le délai légal. Cette convention propose un montant forfaitaire de 0.35 € par an et par habitant et sera conclue pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- dit que la dépense sera prévue au budget principal de la commune pour 2017.

MFR « LA PALMA » REJET DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE - CONVENTION DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL - CONVENTION « TAXE D'APPRENTISSAGE »

Monsieur le Maire informe les élus que la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.) a rejeté le contrat d'apprentissage conclu avec l'élève *pour non-conformité aux dispositions de la loi n° 92-675 DU 17 JUILLET 1992 et aux décrets pris pour son application. Le motif étant que l'apprentie est âgée de moins de 15 ans.*

Les jeunes qui atteignent l'âge de 15 ans avant le terme de l'année civile peuvent être inscrits, sous statut scolaire dans un Centre de Formation d'Apprentis pour débiter leur formation. Par conséquent, il indique qu'une convention vient d'être signée entre le CFA et la commune. L'élève demeure sous le statut scolaire durant la période où il est en milieu professionnel.

A l'anniversaire de ses 15 ans, la commune établira un nouveau contrat d'apprentissage entre l'apprentie et la collectivité sous contrôle de la D.I.R.E.C.C.T.E.. Il précise que la Maison Familiale Rurale « La Palma » a décidé d'appliquer la loi du 17 juillet 1992 qui demande aux structures du secteur public non soumis au versement de la taxe d'apprentissage, une contribution afin de couvrir les dépenses de formation de l'apprentie.

Elle s'élève à 910 € payable sur deux exercices 2017 et 2018 à l'appui d'une convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend en considération les modifications apportées au dossier d'apprentissage ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'apprentissage dans le secteur public non soumis au versement de la taxe d'apprentissage ;
- dit que le premier acompte de la contribution soit 455 € sera prévue au BP 2017 et le solde soit 455 € au BP 2018.

CDG69 : MARCHE D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES -RESULTAT DE LA NEGOCIATION - GARANTIES ET PROPOSITIONS TARIFAIRES : ADHESION OU NON DE LA COMMUNE AU CONTRAT GROUPE AVEC EFFET AU 01.01.2017

Monsieur le Maire informe les élus que, dans le cadre de la procédure de négociation engagée pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires, l'offre présentée par le groupement SOFAXIS/CNP ASSURANCES a été retenue. Il donne lecture des risques garantis et des tarifs selon deux options et selon l'affiliation des agents, s'ils sont CNRACL ou IRCANTEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- a décidé de retenir les garanties et les tarifs ci-après

* fonctionnaires titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL (collectivité de moins de 30 agents)

La collectivité assure tous les risques

- accident du travail et maladie professionnelle
- décès
- longue maladie et longue durée
- maternité/adoption/paternité
- congé de maladie ordinaire



La cotisation au titre des garanties assurées sera fonction d'une franchise en maladie ordinaire de :

⇒ 15 jours = 5.55 %

+

A ce taux s'ajoute la participation liée à la gestion administrative des dossiers auparavant intégrée dans le taux de cotisation. A compter du 01.01.2017, elle sera dissociée de celui-ci et versée directement au cdg69 suite à la signature d'une convention



Le % de la participation = 0.27 %
de la masse salariale*

* fonctionnaires titulaires et stagiaires et agents non titulaires de droit publics non affiliés à la CNRACL (affiliés IRCANTEC)

La collectivité assure les risques suivants

- maladie ordinaire
- grave maladie
- maternité/adoption
- accident ou maladie imputable au service

La cotisation au titre des garanties assurées sera fonction d'une franchise en maladie ordinaire de :

⇒ 10 jours = 1.10 %

+

A ce taux s'ajoute la participation liée à la gestion administrative des dossiers auparavant intégrée dans le taux de cotisation. A compter du 01.01.2017, elle sera dissociée de celui-ci et versée directement au cdg69 suite à la signature d'une convention

Le % de la participation = 0.06 %
de la masse salariale*

**la masse salariale servant de base à la cotisation correspond au montant des cotisations salariales déclarées annuellement à l'URSSAF, c'est-à-dire hors charges patronales et régimes indemnitaires des fonctionnaires.*

DIVERS

*** Révision des listes électorales 2016/2017**

Une première réunion de travail aura lieu le jeudi 27 octobre 2016 à 10 h.

*** Refonte des listes électorales 2017**

Monsieur le Maire dit avoir été informé de la prochaine refonte des listes électorales qui aura lieu début 2017, avant les élections présidentielles et les élections législatives. Cette refonte consiste en une remise en forme des listes électorales avec reclassement des électeurs par ordre alphabétique. Elle donnera lieu parallèlement à la distribution d'une nouvelle carte électorale à l'ensemble des électeurs.

*** Jury d'assises 2017**

Monsieur le Maire dit avoir reçu la liste annuelle définitive pour 2017.

*** « Commune nouvelle »**

- Conférence du 28 septembre 2016 destinées aux élus

- décision sur le nombre d'élus formant la commission communale

Monsieur le Maire rappelle la conférence qui s'est déroulée à LISSIEU le 28 septembre dernier ; il souligne que les élus qui n'ont pas pu être présents peuvent consulter le diaporama de cet exposé sur le site « Dropbox ».

En séance de septembre, l'ensemble des conseillers ont souhaité faire partie de la commission communale nouvellement créée dans le cadre de la mise en place de la « commune nouvelle » ; il demande si cette commission peut être officialisée en comptant 14 conseillers.

Après un tour de table, 13 conseillers feront partie de la Commission communale « commune nouvelle » : Mmes GEFROY Marie-Jeanne, DEROBERT-MASURE Josette, GOUBEAU Ghislaine, MATRAY Morgane, DELATTRE QUENEY Delphine, DE PARISOT DE BERNECOURT France, MM. BELET Georges (Président), BLANCHON Frédéric, CHEVEREAU Laurent, TISOPULOT Patrick, CORNAGLIA Gérard, ALBORGHETTI Francis, DE MEAUX Emmanuel.

*** Projet « Construction d'un groupe scolaire »****- réunion du jeudi 15 septembre 2016 en présence de l'agence 2BR, SEMCODA, de la CCBPD et du SIEVA**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion de travail s'est tenue en mairie pour le dossier « construction groupe scolaire, aménagement du centre bourg ». A la suite de ce rendez-vous, des plans de repérage de phases et de réseaux ont été communiqués aux syndicats, à la maison du Rhône qui seront en charge d'étudier et de chiffrer les travaux à intervenir.

A la demande des conseillers, Monsieur le Maire dit ne pas avoir reçu le permis de construire à ce jour mais que ce dossier ne devrait pas tarder à être déposé en mairie.

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES**1- Intercommunalité****Groupe de travail « petite enfance » : réunion du mardi 27 septembre 2016**

Madame GEFROY Marie-Jeanne fait l'exposé de cette réunion : point sur la rentrée avec l'ouverture de la crèche de Lozanne dans ses nouveaux locaux, nommée depuis « Le Val Doré », la création d'un 3^{ème} RAMI dont l'ouverture est prévue en septembre 2017 ; elle souligne certains points évoqués, en cours de réflexion par la CCBPD :

- sur la recherche d'un artisan, d'une éventuelle convention signée avec ce professionnel qui pourrait effectuer différents travaux d'entretien dans les bâtiments « crèche » ;
- sur la pyramide des âges des assistantes maternelles par commune membre ; une action sera menée pour essayer de susciter des vocations et permettre le remplacement des assistantes maternelles qui vont arrêter la profession.

Elle termine en reparlant de la journée qui sera organisée le 1^{er} avril 2017 sur le thème « l'autorité et l'enfant »

2- Syndicats**SIEVA : réunion du mardi 11 octobre 2016**

Monsieur DUMOULIN André rapporte la demande de travaux du SIEVA concernant le changement des colonnes d'eau « route de Marcilly » « route de Neuville ».

3- Commissions

Commission « éco-citoyens » : réunion du mardi 27 septembre 2016

Madame GOUBEAU Ghislaine dit que cette réunion était portée sur la préparation de la réunion publique du 13 octobre prochain. Elle souligne que la création d'un blog est en cours.

Commission « gestion des risques majeurs » : réunion du lundi 03 octobre 2016

Monsieur BLANCHON Frédéric commente le document DICRIM, dit que le plan communal de Sauvegarde sera clôturé fin octobre et opérationnel en janvier 2017.

Monsieur TISOPULOT Patrick souligne que l'essai mensuel de la sirène étatique n'est pas perçu sur les hauts de Marcilly. Monsieur BLANCHON Frédéric lui répond que ce secteur entend certainement plus celle qui se déclenche à Civrieux ; une surveillance portera sur le fait qu'elle soit entendue par les habitants riverains de l'Azergues d'avantage concernés par les inondations, les risques électriques etc...Toutefois, Monsieur BLANCHON Frédéric dit que cette observation sera portée sur le compte-rendu des essais mensuels qui est à retourner en Préfecture après chaque 1^{er} mercredi du mois.

Il rajoute que la sentinelle a été changée, c'est désormais Monsieur BOURNIER Bernard qui succède au restaurateur du « gai rivage ».

Commission « voirie-bâtiment » : réunion du lundi 21 septembre 2016

Monsieur BLANCHON Frédéric dit que les membres de la commission se sont rendus sur le site et que, pour mettre fin à tous campements illégaux sur le stade, trois possibilités seront à étudier :

- 1) Chicane à l'entrée
- 2) Pierres apposées à l'intérieur du site, derrière le grillage (ajout d'une pierre entre chaque poteau)
- 3) Approfondir la tranchée faite en 2003 et installation d'un merlon de terre tout le long.

La solution retenue sera abordée lors d'un prochain conseil.

Commission « urbanisme » : réunion du mardi 04 octobre 2016

Monsieur CORNAGLIA Gérard dit que deux dossiers ont été examinés :

*** Permis de construire (2)**

Zone UC/NJ

2 dossiers pour 2 Constructions d'une maison individuelle avec garage

Dossiers reçus le 30/09/2016

Les pétitionnaires ont fourni leur demande de permis de construire avec un nombre insuffisant d'exemplaires. A réception des pièces manquantes, ces deux dossiers seront transmis à la CCBPD pour instruction.

4- Autres

Recensement de la population : réunion du Mardi 20 septembre 2016 organisée par l'INSEE à l'attention des élus

Madame DEROBERT-MASURE Josette indique qu'elle n'a pas pu assister à cette réunion. Monsieur le Maire dit que la commune est toujours à la recherche de deux agents recenseurs. Une annonce sera portée à l'affichage et sur le site officiel de la collectivité.

Réunion publique « mutuelle intercommunale » du jeudi 22 septembre 2016

Quatre-vingt personnes dont une trentaine de Marcillois ont répondu présents à l'invitation de la MTRL « Mutuelle des Monts d'Or » et les permanences tenues en mairie ont connu un vif succès.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 08 novembre 2016 à 20 h 30

Mardi 13 décembre 2016 à 20 h 30

CCAS

Lundi 17 octobre 2016 à 20 h

COMMISSIONS

Commission « révision des listes électorales » : jeudi 27 octobre 2016 à 10 h en mairie,

Commission « embellissement » : vendredi 28 octobre 2016 à 9 h pour plantation fleurs d'automne-hiver,

Commission « voirie/bâtiment » : lundi 31 octobre 2016 à 18 h 30 en mairie,

Commission « Eco-citoyens » : jeudi 03 novembre 2016 à 20 h, salle communale, réunion « groupe de travail élus et personnes extérieures »,

Commission « relation-information » : 1^{ère} réunion de hameau « La Ferrandière » le samedi 05 novembre 2016 à 14 h 30, 2^{ème} réunion de hameau « la Fuchette/le Verger/le Calais » le samedi 03 décembre à 14 h 30,

AUTRES

Jeudi 13 octobre 2016 à 20 h, salle des fêtes, réunion publique « agenda 21 »

Mardi 15 novembre 2016 à 19 h 30, 1^{er} conseil d'école.